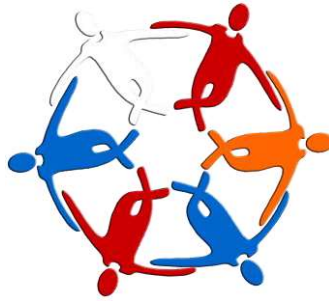




CERCLE D'AMITIE FRANCE ARTSAKH

# MANIFESTE POUR L'ARMENIE ET L'ARTSAKH

Élections municipales 2026 - Quand l'engagement local porte les valeurs universelles

Les 15 et 22 mars prochains, les Français éliront leur maire. Ces élections municipales ne concernent pas seulement la gestion de nos villes : elles sont aussi l'occasion d'affirmer nos valeurs. La question arménienne interroge notre conscience collective et notre fidélité aux principes de justice, de dignité humaine et de respect du droit international que la France porte depuis toujours.

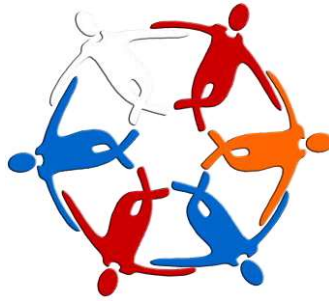
Le 19 septembre 2023, après neuf mois d'un blocus total visant à vider la région de ses habitants, l'Azerbaïdjan lançait une offensive militaire décisive dans l'enclave du Haut-Karabagh.

En quelques jours, les derniers 120 000 Arméniens du territoire, épuisés par la famine, les privations et le manque de soins, terrifiés par les violences perpétrées sur des civils, furent contraints à l'exil. À ce jour, aucune réponse politique à la hauteur de la gravité du crime n'a été apportée.

Depuis la chute de la République d'Artsakh et l'exode forcé de sa population, des responsables politiques, des militaires et des civils arméniens sont enfermés dans les prisons de Bakou. Ils sont jugés dans des conditions opaques, sans garanties réelles, dans un système judiciaire sous contrôle de l'exécutif.

Ces hommes ne sont pas des criminels : ils paient le prix d'avoir incarné une volonté politique, d'avoir servi une population d'abord chassée de sa terre, puis privée de voix. Ces détenus sont doublement otages : otages d'un régime qui utilise leur sort dans ses négociations avec l'Arménie, et otages de l'ambiguïté de certains partenaires internationaux, prompts à dénoncer les crimes d'agression ailleurs, mais silencieux lorsqu'il s'agit d'un allié énergétique.

Le 17 novembre 2023, la Cour internationale de Justice ordonnait à l'Azerbaïdjan de garantir sans délai le retour sûr, digne et sans entrave des Arméniens déplacés du Haut-Karabagh, la protection de leurs biens et la préservation de leur patrimoine. Cette décision, prise au nom du droit international, l'emporte sur toute considération politique. Pourtant, deux ans plus tard, elle demeure lettre morte. Les biens et le patrimoine culturel des Arméniens continuent à être détruits, dénaturés ou réattribués, afin d'effacer toute trace de leur présence et de leur mémoire.



## CERCLE D'AMITIE FRANCE ARTSAKH

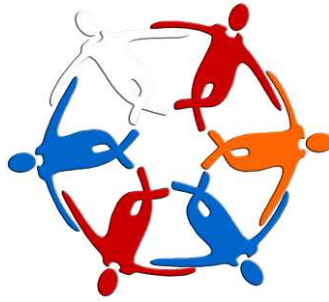
Le droit international est clair : l'article 12 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques reconnaît à chacun le droit de rentrer dans son propre pays. Ce droit ne dépend pas d'une nationalité formelle, mais d'un lien profond et durable avec une terre, une culture, une mémoire. Ce droit n'appartient pas aux États mais aux individus. Aucune autorité ne peut en priver ceux qui en sont titulaires.

**La réalité des rapports de force ne saurait suspendre l'application du droit international. La paix n'est pas l'acceptation de l'injustice. La paix véritable naît du respect des droits fondamentaux des hommes et des peuples, et du courage de les défendre, même lorsque cela paraît difficile.**

### **ENGAGEMENTS :**

En signant ce manifeste, je m'engage publiquement, en tant que candidat(e) aux élections municipales de 2026, à :

1. **Relayer le combat pour la libération des prisonniers arméniens détenus à Bakou**, en interpellant régulièrement les pouvoirs publics français et européens et en soutenant activement le Cercle d'Amitié France-Artsakh (CAFA) dans ses actions.
2. **Soutenir le droit au retour des Arméniens d'Artsakh**, conformément à l'arrêt de la Cour internationale de Justice du 17 novembre 2023 et au droit international, en faisant entendre la voix de ma commune et en défendant ce droit inaliénable dans l'espace public.
3. **Protéger le patrimoine culturel et cultuel arménien menacé en Artsakh**, en dénonçant sa destruction systématique et en soutenant les initiatives visant à documenter les violations et à poursuivre leurs responsables devant les juridictions internationales compétentes.
4. **Rejoindre le [Cercle d'Amitié France-Artsakh](https://france-artsakh.fr) en cas d'élection**, afin de renforcer les liens de solidarité entre ma commune et le peuple arménien, et de participer aux initiatives en faveur de l'Arménie.



## CERCLE D'AMITIE FRANCE ARTSAKH

### MÉTHODOLOGIE :

- ⇒ **Signature du manifeste :** Si vous êtes d'accord avec le Manifeste et les engagements, vous pourrez retourner ce document signé au Cercle d'Amitié France-Artsakh (coordonnées ci-dessous) par voie électronique ou par courrier.
- ⇒ **Réalisation d'une vidéo :** Vous pourrez aussi réaliser une courte vidéo (30 – 50s), que vous pourrez nous transmettre, pour une diffusion sur les réseaux sociaux du Cercle d'Amitié France-Artsakh (CAFA).
- ⇒ **Communication publique :** Le Cercle d'Amitié France-Artsakh (CAFA) publiera sur ses réseaux sociaux la liste des candidat(e)s signataires sous l'intitulé : « Quel candidat s'engage pour l'Arménie et l'Artsakh ? » Vous pourrez également indiquer sur vos propres réseaux sociaux ou dans votre communication, que vous avez signé ce manifeste.

*« La question des Arméniens du Haut-Karabagh n'est pas une affaire de frontières ou d'ethnie, mais d'universalité des droits humains. »*

Hovhannès Guévorkian, Représentant de l'Artsakh en France

### SIGNATURE

Nom et prénom : Juliette CHESNEL-LE ROUX

Commune et liste : Nice, liste UNIS POUR NICE (union de la gauche et des écologistes )

Date : 16/02/2026

Signature : 